

MAIRIE DE SANNES
Département de VAUCLUSE



République Française

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la
COMMUNE DE SANNES

Séance ordinaire du 1^{er} Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 1^{er} Mars à 18H00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Madame Eve MAUREL, Maire.

Approbation du Compte Administratif
Exercice 2021
Budget Communal
Délibération 2022-2

Présents : Eve MAUREL, Armelle TOUATI, Brice DE BALMAN, Bruno PEREZ, Frédéric AMOURDEDIEU, Paul COPETE, Claude GARCIN, Christelle ORGIAS-MANZONI, Thierry RIMBAUD, Céline SAGLIETTO

Absents excusés :
Secrétaire de séance : Brice DE BALMAN

Madame le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Brice DE BALMAN invite les membres du Conseil Municipal à voter le Compte Administratif relatif à l'exercice 2021 faisant apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement	
001/ Excédent de clôture de l'exercice 2020	104 789.15 €
Total des recettes en 2021	189 021.85 €
Total des dépenses en 2021	143 444.47 €
Solde d'exécution de l'exercice 2021	45 577.38€ Excédent
Résultat de clôture de l'exercice 2021	150 366.53 € Excédent

Section d'investissement	
002/Excédent de clôture de l'exercice 2020	229 710.19 €
Total des recettes en 2021	434 524.70 €
Total des dépenses en 2021	513 218.12 €
Solde d'exécution de l'exercice 2021	- 78 693.42€ Déficit
Résultat de clôture de l'exercice 2021	151 016.77€ Excédent

D'où un résultat global entre les deux sections de	301 383.30 €	Excédent
---	---------------------	-----------------

Monsieur Brice DE BALMAN demande au conseil municipal de se prononcer.
ENTENDU l'exposé de Monsieur Brice DE BALMAN, et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE A l'unanimité, le Compte Administratif communal, dressé par Madame le Maire, relatif à l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

N° SIRET : 21840121400018
Etablissement : Mairie de Sannes
Budget : BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF
Année 2021

Département : VAUCLUSE
Poste Comptable: CENTRE DES FINANCES PUB
Date de vote : / /

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Maire,

A SANNES, le 01/03/2022

Le Maire,

Nombre de membres en exercice 10
Nombre de membres présents 9
Nombre de suffrages exprimés 9
VOTES : Pour 9
Contre 0
Abstention 0
Date de convocation : 22.02.2022

Délibéré par le conseil municipal, réuni en session ORDINAIRE
A SANNES, le 01/03/2022

Les membres du conseil municipal,

Rami Baud-Thierry PEREZ BRUNO

[Signature]
[Signature]

Arme de Tonati
[Signature]

DE DALMAN BRICE
[Signature]

Frederic Amouche
[Signature]

C. Gigas Menghi
[Signature]

Cécile Sassetto
[Signature]

C. GARCIN
[Signature]

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,

le / / et de la publication le / /

A _____, le / /